

N/REF : 9/06/2026 14H40 C:000502 I:15821
V/REF : 881586
V/Email reçu le Mardi 09/06/2026 à 14H40

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 0202
IMMEUBLE : LE CORBIGNY -0202
23, RUE DU NIVERNAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 24 Juin 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 23 RUE DU NIVERNAIS - MR HUCHET 06 08 45 42 75
MOTIF : INSTALLATION COFFRET DE CHANTIER
Donneur d'ordre : M. D. HUCHET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 12/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUE EN PRÉSENCE DE MR HUCHET
TRAVAUX REPLANIFIÉS

INTERVENTION DU 19/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION
PASSAGE D'UN CÂBLE 3G2,5 DU LOGEMENT 602 AU 601
RACCORDEMENT DANS LE TABLEAU DU 602
RACCORDEMENT DU COFFRET DE CHANTIER 601
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : FACTURE POUR MISE EN PLACE DE COFFRETS CHANTIER. UNE FACTURE POUR LA LOCATION JOURNALIERE AU PRORATA DE LA MISE A DISPOSITION VOUS SERA ADRESSÉE ULTÉRIEUREMENT,
--
MG LCOMPTER Email envoyé le 19/06/26 à 17H25 M. D. HUCHET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT		
1,50	H(s) Main d'Oeuvres hors BPU 12/06	1	52,00			78,00
2,00	Mise en place coffret chantier a l'unité	2	200,00			400,00
TOTAL H.T.						478,00
T.V.A. a 10,00%						47,80
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>525,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.